

PLAN D'ACTION TRANSITION ÉCOLOGIQUE 2024-2027

Glossaire

Introduction

Contexte

Méthodologie

Trajectoire net-zéro

Axe 1 : Énergie

Axe 2 : Déplacements

Axe 3 : Numérique

Axe 4 : Achats

Axe 5 : Alimentation

Axe 6 : Déchets

Axe 7 : Biodiversité et ressources en eau

Axe 8 : Sensibilisation et formation

Axe 9 : Exemplarité

Axe 10 : Pilotage

Conclusion

GLOSSAIRE

- CSO** - Centre de sociologie des organisations
- DAI** - Direction des affaires internationales
- DAJAM** - Direction des affaires juridiques, des achats et des marchés
- DCOM** - Direction de la communication
- DE** - Direction de l'engagement
- DE (DVE)** - Direction de l'engagement / Direction de la vie étudiante
- DE (RSE)** - Direction de l'engagement / Pôle Responsabilité sociale et environnementale
- DEP** - Direction des études et des partenariats
- DF** - Direction financière
- DFR** - Direction de la formation et de la recherche
- DI** - Direction de l'immobilier
- DRH** - Direction des ressources humaines
- DRIS** - Direction des ressources et de l'information scientifique
- DSD** - Direction de la stratégie et du développement
- DSI** - Direction des systèmes d'information
- DSMG** - Direction des services et moyens généraux
- ESR** - Enseignement supérieur et recherche
- FNSP** - Fondation Nationale des Sciences Politiques
- GIEC** - Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
- ICI** - Institut des compétences et de l'innovation
- MESR** - Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
- SBTi** - Science-Based Targets initiative

INTRODUCTION

Le dernier rapport du GIEC publié en mars 2023 nous le rappelle : il est urgent d'agir si nous voulons éviter de dépasser un réchauffement de 1,5°C, et garantir un avenir viable et durable pour toutes et tous. Le changement climatique menace le bien-être humain et la santé de la planète. La température de la surface du globe s'est déjà élevée d'1,1°C : nous n'avons plus le temps d'attendre, nous devons intensifier immédiatement nos efforts pour ramener les émissions mondiales nettes de CO₂ à zéro.

Pour lutter contre le changement climatique, l'engagement des universités est indispensable, bien évidemment pour la formation des citoyens et pour la production de connaissances, mais aussi en portant un devoir d'exemplarité dans la maîtrise et la réduction de l'empreinte environnementale de nos activités. Dans ce contexte, le plan climat-biodiversité et transition écologique de l'Enseignement supérieur et de la Recherche du MESR (publié en Novembre 2022) rappelle très clairement ces enjeux, et impose une diminution annuelle des émissions de gaz à effet de serre au minimum de 2%.

Sciences Po se mobilise, et assume avec conviction cette responsabilité, en allant au-delà de la demande ministérielle. Cela se manifeste par le lancement en novembre 2023 de l'Institut des transformations environnementales, et l'ambition de devenir l'université de référence en Europe sur les enjeux liés aux transformations environnementales en matière d'enseignement et de recherche. Notre université est tout aussi ambitieuse concernant notre propre transition bas carbone : nous nous engageons sur une trajectoire net-zéro 2050, avec des échéances intermédiaires ambitieuses, en 2035 notamment, en alignement avec les accords de Paris.

Pour cela, nous appliquons une méthode rigoureuse :

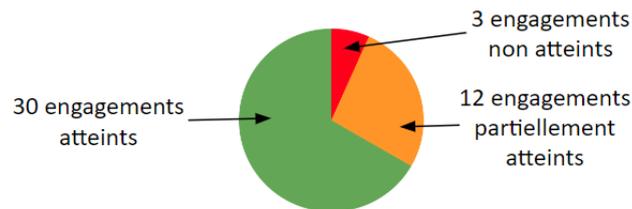
- nous nous inspirons de la Sciences Based Target Initiative (SBTi) pour définir nos objectifs de réduction;
- nous impliquons l'ensemble des communautés Sciences Po pour construire la feuille de route permettant d'atteindre ces objectifs (étudiants, enseignants-chercheurs et personnels administratifs);
- nous allons travailler en priorité sur les postes les plus émetteurs : le bâtimentaire et les déplacements;
- nous expérimenterons des mécanismes novateurs dans l'ESR, comme par exemple les quotas carbone appliqués aux déplacements professionnels, et nous partagerons les fruits de nos travaux avec nos universités partenaires et réseaux pour y contribuer à la réflexion et aux actions.

La transition écologique nous concerne toutes et tous : c'est bien toute l'institution qui s'engage. Pour coordonner les actions, sous l'impulsion de la responsable transition écologique, un comité de pilotage sera mis en place, permettant ainsi d'évaluer nos avancées dans chaque domaine d'action, pour les partager annuellement avec les instances et les communautés de Sciences Po. Pour mesurer nos résultats, notre bilan carbone sera mis à jour a minima tous les 2 ans, et rendu public.

INTRODUCTION

Contexte

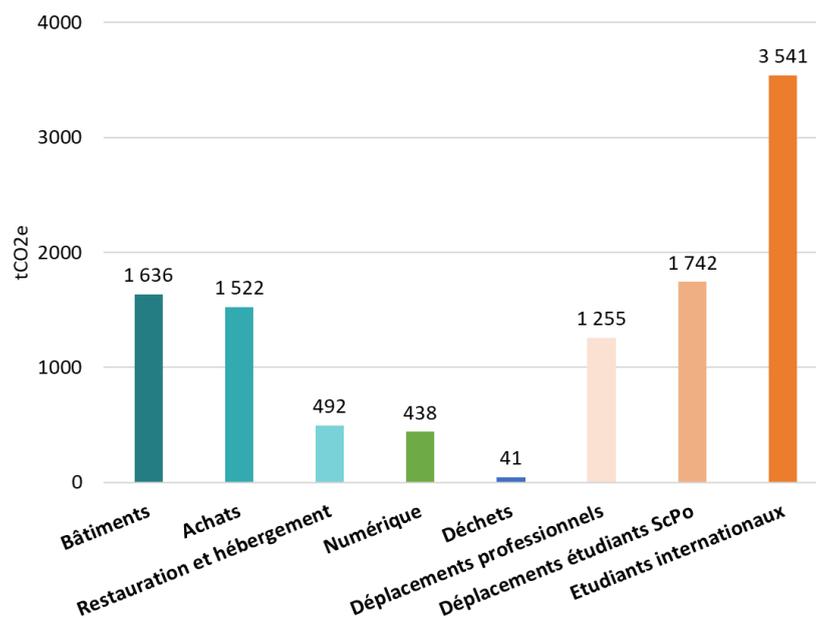
Sciences Po a réalisé un premier [plan d'action transition écologique pour la période 2020-2023](#). Sur 45 engagements répartis en 10 objectifs, 30 ont été atteints, 12 partiellement atteints et 3 non atteints. Le bilan détaillé peut être retrouvé [sur ce lien](#).



Le plan d'action ayant été élaboré avant le Bilan Carbone, une priorisation des objectifs a été faite ultérieurement. **Les objectifs des postes les plus émetteurs ont globalement été atteints** (énergie, déplacements, numérique et achats). De nouvelles actions ont même été initiées. A l'inverse, compte tenu de leur faible impact carbone, les objectifs relatifs aux déchets ou à la consommation de papier n'ont pas été priorisés et ne sont que partiellement atteints.

Il est à noter que le bilan du plan d'action reflète davantage la réalité du campus parisien. **Les efforts sont à poursuivre en région** pour la période 2024-2027 et au-delà.

Le Bilan Carbone réalisé en 2021 sur les données 2019 et ajusté en 2023 a permis d'identifier la répartition suivante des émissions de gaz à effet de serre de Sciences Po :



Méthodologie

La construction de notre stratégie climat s'inspire de la méthode du **net-zero standard de la Science Based Targets Initiative (SBTi)**, permettant de définir des objectifs de réduction des émissions cohérents avec les préconisations scientifiques (alignement avec les accords de Paris).

En termes de périmètre, la trajectoire net-zéro de Sciences Po concerne nos **émissions de scope 1 (émissions directes), scope 2 (émissions indirectes liées à l'énergie) et scope 3 (émissions indirectes)**. En effet, d'après la SBTi, les émissions indirectes de scope 3 doivent être concernées par des objectifs de réduction dès lors qu'elles représentent plus de 40% des émissions totales, ce qui est le cas à Sciences Po. Seules **les émissions liées aux déplacements des étudiants sont exclues de ces objectifs**. Leur impact est bien calculé dans le Bilan Carbone, ce qui permet de suivre leur évolution, mais Sciences Po ne souhaite pas aujourd'hui fixer des objectifs de réduction des déplacements étudiants afin de poursuivre notre engagement institutionnel en faveur d'une expérience internationale pour l'ensemble de sa communauté étudiante. Plus généralement, il ne s'agit pas ici d'opposer la stratégie d'ouverture internationale de Sciences Po à sa stratégie climat.

Toutes les communautés Sciences Po ont été impliquées dans la construction de notre trajectoire net-zéro et du plan d'action associé, notamment les **étudiants** à travers le comité consultatif étudiant transition écologique, les **centres de recherche** impliqués dans la phase test du mécanisme des quotas carbone, ainsi que les **salariés** à travers le réseau des correspondants transition écologique. De nombreuses sessions de travail ont été organisées avec les **directions particulièrement concernées** par les enjeux du plan d'action (Direction de l'Immobilier, Direction des Services et Moyens Généraux, Direction des Affaires Juridiques, des Achats et des Marchés...). Des membres de la **faculté permanente** ont également été consultés.

Enfin, un **cabinet de conseil externe** nous accompagne pour réaliser notre Bilan Carbone 2022, réajuster celui de 2019, et construire notre trajectoire net-zéro.

Trajectoire net-zéro

Les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre de Sciences Po sont les suivants :

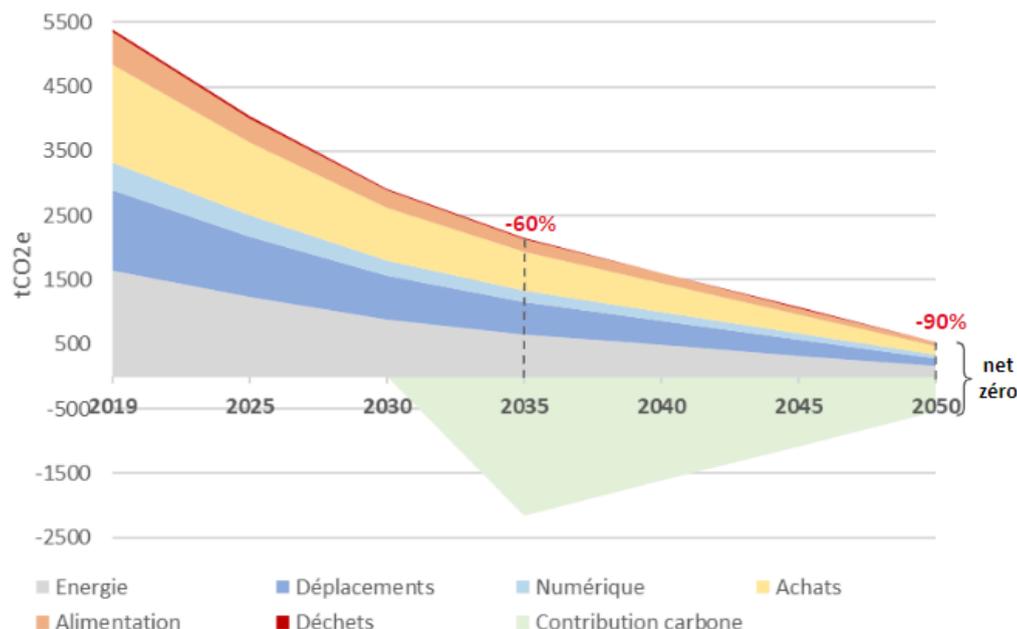
- **-90% en 2050** par rapport à 2019 sur les scopes 1, 2 et 3, pour atteindre le **net-zéro**
- **-60% en 2035** par rapport à 2019 sur les scopes 1, 2 et 3, pour atteindre la **neutralité carbone**

Nos objectifs de réduction intermédiaires sont de **-30% en 2027 et -46% en 2030** par rapport à 2019, sur les scopes 1, 2 et 3.

En parallèle de ces objectifs de réduction, Sciences Po **financera des projets de contribution carbone à hauteur de ses scopes 1, 2 et 3 dès 2035**.

Une **phase de sourcing** impliquant les étudiants a permis d'identifier le type de projets de contribution carbone à privilégier pour une démarche vertueuse. Il s'agira de sélectionner des **projets labellisés** (VCS, Gold Standard ou Label bas carbone), à la fois **nationaux et internationaux** et de **secteurs variés**. Une attention particulière devra être portée sur les **co-bénéfices environnementaux et sociaux** (biodiversité, développement durable des communautés locales etc.) ainsi que sur la **transparence des opérateurs de projets**.

La trajectoire net-zéro de Sciences Po est illustrée par le graphique ci-dessous :



La définition de la trajectoire net-zéro et du plan d'action associé est un exercice qui fera l'objet d'**ajustements et révisions**. L'exercice est réalisé dans un premier temps à horizon 2027 et 2035, et se poursuivra ensuite en tenant compte des résultats atteints, de l'évolution de notre activité et de nos contraintes, ainsi que de l'évolution de l'intensité carbone des autres secteurs liée à leur propre transition (énergie, aviation, agriculture...).

Les 5 premiers axes de ce plan d'action contribueront directement à notre trajectoire net-zéro. Les 5 suivants, sans avoir d'impact carbone significatif, n'en restent pas moins des axes de travail majeurs dans le cadre d'une transition écologique ambitieuse.



AXE 1 : ENERGIE



Les émissions de gaz à effet de serre liées aux consommations énergétiques de nos bâtiments représentent la part la plus importante de notre bilan carbone. L'objectif est de les réduire de 30% d'ici à 2027, et de 60% d'ici à 2035. Les estimations financières et d'impact carbone des actions énergétiques présentées ci-dessous sont principalement issues des audits énergétiques réalisés en 2023 sur les bâtiments du campus parisien.

Objectifs 2027 :

Objectif 1.1 : Pérenniser le plan de sobriété énergétique

Le plan de sobriété énergétique (disponible à [ce lien](#)) lancé à l'automne 2022 a permis la réalisation de gains énergétiques de l'ordre de 15% sur l'hiver 2022-2023, comparativement à l'hiver précédent (correction climatique prise en compte, calcul réalisé sur 4 des principaux bâtiments du campus parisien). L'enjeu des prochaines années est de pérenniser les bonnes pratiques qu'il a permis d'instaurer.

Pilotage : DI // Équipe projet : DE (RSE) / DSMG

Échéance : 2024-2027

Gain carbone estimé : 15% soit 245tCO₂

Objectif 1.2 : Réaliser des audits énergétiques dans les campus en région

Après la réalisation d'audits énergétiques en 2022-2023 sur les bâtiments parisiens, une campagne d'audits énergétiques est à entreprendre sur les campus en région.

Pilotage : DE (RSE) // Équipe projet : Campus en région / DI

Échéance : S1 2024

Coût financier estimé : 15k€

Objectif 1.3 : Évaluer les gains énergétiques et carbone obtenus grâce aux travaux du 30 rue Saint-Guillaume

Dans le cadre des travaux réalisés en 2022-2023, la production de chaleur du bâtiment au gaz naturel a été partiellement remplacée par une pompe à chaleur réversible fonctionnant à l'électricité, d'intensité carbone nettement inférieure

Pilotage : DI // Équipe projet : DE (RSE)

Échéance : S1 2024

Gain carbone estimé : 30tCO₂

Objectif 1.4 : Fusionner le schéma directeur énergie avec le schéma pluriannuel de stratégie immobilière

Un schéma directeur énergie a été réalisé à la suite des audits énergétiques des bâtiments parisiens. Il s'agit à présent d'y intégrer les campus en région, et de le fusionner avec le schéma pluriannuel de stratégie immobilière, pour obtenir une vision globale des enjeux

bâtimentaires à venir.

Pilotage : DI

Échéance : S2 2024

Objectif 1.5 : Mettre en oeuvre des actions de performance énergétique sur le campus parisien

Les premiers projets identifiés sont le remplacement de la chaudière au 13 rue de l'Université, et la rénovation de la toiture au 25 rue Saint-Guillaume.

Pilotage : DI

Échéance : S2 2024

Coût financier estimé : 415k€ pour le 13 rue de l'Université et 145k€ pour le 25 rue Saint-Guillaume

Objectif 1.6 : Réaliser des travaux de performance énergétique à Nancy

Pilotage : DI

Échéance : S2 2024

Coût financier estimé : 250k€

Objectif 1.7 : Piloter les consommations énergétiques grâce à un energy manager et optimiser les systèmes

Un premier niveau de suivi des consommations énergétiques a été initié à travers la mise en place de l'Outil de Suivi des Fluides Interministériel (OSFI). L'accompagnement d'un energy manager permettra de suivre et piloter au plus juste nos consommations énergétiques selon nos usages, et d'envisager les actions d'optimisation des systèmes nécessaires.

Pilotage : DI // Équipe projet : DE (RSE)

Échéance : S2 2024

Coût financier estimé : 300k€ / an soit 3M€ / 10 ans

Objectif 1.8 : Réaliser des études en préparation de travaux de rénovation énergétique

Les sites prioritaires identifiés sont le 30 rue Saint-Guillaume, le 13 rue de l'Université et le 27 rue Saint-Guillaume.

Pilotage : DI

Échéance : 2025

Coût financier estimé : 55k€

Objectif 1.9 : Étudier les possibilités de raccordement aux réseaux de chaleur / froid urbain

Plusieurs sites parisiens sont déjà raccordés au réseau de chaleur urbain (13 rue de l'Université, 1 place Saint-Thomas, 28 rue des Saints-Pères et 9 rue de la Chaise). Le 1 place Saint-Thomas est également raccordé au réseau de froid urbain.

Pilotage : DI // Équipe projet : DE (RSE)

Échéance : 2025

Objectif 1.10 : Lancer les travaux de rénovation du 56 rue des Saints-Pères

La programmation des travaux a été réalisée. Le lancement du projet est à présent en attente de la mobilisation de la totalité des ressources financières nécessaires.

Pilotage : DI

Échéance : 2026

Objectif 1.11 : Déménager vers un campus aux nouvelles normes environnementales à Dijon

Pilotage : DI

Échéance : 2026

Objectif 1.12 : Remplacer la chaudière au fioul par du chauffage urbain à Nancy

L'intensité carbone du chauffage au fioul est nettement supérieure à celle du chauffage urbain. Le remplacement de la chaudière actuelle du campus de Nancy par un raccordement au réseau de chaleur urbain permettra donc des gains carbone significatifs.

Pilotage : DI

Échéance : 2026

Gain carbone estimé : 20tCO₂ // Coût financier estimé : 300k€

Objectif 1.13 : Définir un plan d'adaptation au changement climatique

Pilotage : DI / DE (RSE) // Équipe projet : DFR

Échéance : 2026

Actions 2035 complémentaires :

Action 1 : Terminer la rénovation du 56 rue des Saints-Pères

Pilotage : DI // Échéance : 2028

Gain carbone estimé : 100tCO₂ // Coût financier estimé : 25M€ (pour l'opération globale)

Action 2 : Améliorer la performance énergétique du 30 rue Saint-Guillaume

Pilotage : DI // Échéance : 2035

Action 3 : Entreprendre la rénovation énergétique du 13 rue de l'Université

Pilotage : DI // Échéance : 2035

Gain carbone estimé : 63tCO₂ // Coût financier estimé : 4M€

Action 4 : Entreprendre la rénovation énergétique du 27 rue Saint-Guillaume

Pilotage : DI // Échéance : 2035

Gain carbone estimé : 200tCO₂ // Coût financier estimé : 13M€

Action 5 : Entreprendre la rénovation énergétique du 28 rue des Saints-Pères

Pilotage : DI // Échéance : 2035

Gain carbone estimé : 100tCO₂ // Coût financier estimé : 6,5M€

Action 6 : Entreprendre des actions de performance énergétique dans les campus en région

Pilotage : DI // Échéance : 2035

Gain carbone estimé : ~10% soit 65tCO₂

Le gain carbone estimé lié à la mise en place de ces actions d'ici 2035 est de 823tCO₂, soit **50% de réduction** par rapport aux 1637tCO₂ émises en 2019. Sous réserve d'atteinte des objectifs nationaux (diminution de 33% l'empreinte carbone de la production d'énergie), les objectifs de Sciences Po devraient être atteints.

La réalisation de ces actions reste dépendante de l'obtention des ressources financières et humaines nécessaires. En lien étroit avec le Secrétaire Général, des demandes de subventions seront effectuées auprès de différents interlocuteurs publics :

- Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le cadre des contrats d'objectifs, de moyens et de performance (COMP);
- Appels à projets dédiés à la performance énergétique du patrimoine immobilier des institutions et opérateurs publics (Appels 'Résilience').
- Collectivités locales partenaires de nos campus en région ;
- Autres (Ville de Paris, Région Ile-de-France, ADEME).

Des financements de la part de mécènes pourront également être sollicités. Les estimations budgétaires seront actualisées selon les prévisions budgétaires de la FNSP.

A l'exception du 56 rue des Saints-Pères, les coûts sont largement sous-estimés en raison de la non prise en compte des travaux nécessaires non liés au volet énergétique (mise aux normes handicap, sécurité incendie...). Des coûts de relogement sont également à prévoir pour les travaux lourds.

A noter également que les gains énergétiques permettront des gains financiers, difficilement quantifiables compte tenu de la volatilité des prix de l'énergie.

AXE 2 : DÉPLACEMENTS

Les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements professionnels représentent 1255tCO₂. L'objectif est de les réduire de 30% d'ici à 2027, et de 60% d'ici à 2035. Ces émissions concernent majoritairement les déplacements financés par Sciences Po des personnels administratifs et des enseignants-chercheurs. Compte tenu de la forte utilisation des transports en commun et de la mobilité douce sur le campus parisien, les déplacements domicile-travail ont un impact limité.



Objectifs 2027 :

Objectif 2.1 : Compenser les déplacements des membres du COMEX

En parallèle des efforts de réduction de tous les déplacements professionnels, Sciences Po souhaite initier sa contribution à des projets permettant de séquestrer du carbone, à hauteur des émissions émises par les déplacements des membres du COMEX (moins de 20tCO₂ en 2023).

Pilotage : DE (RSE)

Échéance : S1 2024

Coût financier estimé : 3k€ / an

Objectif 2.2 : Tester le mécanisme des quotas carbone

Le mécanisme des quotas carbone détermine pour une période donnée une limite quantifiée d'émissions CO₂ pouvant être émises. Chaque service est libre et autonome dans l'arbitrage de ses déplacements, pour les réduire de la manière la plus pertinente et efficace. Les quotas sont définis sur la base des émissions de l'année de référence 2019. Ils pourront éventuellement être révisés pour prendre en compte la croissance d'un service ou l'évolution de son activité. Les quotas seront non bloquants, mais un bilan annuel sera réalisé dans les instances. Les déplacements des étudiants et dans le cadre des cours ne sont pas concernés.

Pilotage : DE (RSE) / DSMG // Équipe projet : CSO, Département d'Économie, DAI

Échéance : S1 2024 pour la phase test, 2025 pour tous les services de Sciences Po sous réserve de validation de la phase test 2024

Gain carbone estimé : 25% en 2025, soit 255tCO₂

Objectif 2.3 : Etudier la possibilité d'une taxe carbone en complément du quota carbone

La taxe carbone consiste à fixer un prix par tonne de carbone émise. Cet outil financier incitatif pourrait éventuellement s'appliquer en complément du quota carbone.

Pilotage : DE (RSE) / DSMG // Équipe projet : CSO, Département d'Économie, DAI, DF

Échéance : 2025

Objectif 2.4 : Réduire de 50% les vols vers Menton en rationalisant les déplacements des enseignants

En complément des enseignants disponibles localement, des enseignants du campus de Paris se déplacent dans les campus en région de Sciences Po pour y enseigner. Ces déplacements se font exclusivement en train, à l'exception du campus de Menton, se trouvant à plus de 4h de train de Paris (6h46 minimum, avec un changement à Nice). Pour diminuer cet impact, des efforts sont déjà menés pour rationaliser les déplacements des enseignants (durées de séjour allongées pour éviter les déplacements hebdomadaires par exemple).

Pilotage : DFR / Collège universitaire

Échéance : 2027

Gain carbone estimé : 85tCO₂

Objectif 2.5 : Renouveler le marché “agence de voyage” en intégrant des critères environnementaux renforcés

Des critères environnementaux tels que le reporting carbone ou la réservation facilitée de billets de trains seront à prendre en compte et à évaluer dans le prochain marché. Une phase de sourcing préalable permettra d'identifier les bonnes pratiques du marché.

Pilotage : DSMG // Équipe projet : DE (RSE), DAJAM

Échéance : 2025

Objectif 2.6 : Évaluer l'impact potentiel de la hausse de la visioconférence associée à la politique de réduction des déplacements

La diminution des déplacements professionnels peut s'accompagner d'une hausse des échanges en visioconférence. Cette pratique étant également responsable d'émissions carbone, une analyse fine de cet effet de substitution sera nécessaire.

Pilotage : DE (RSE) // Équipe projet : ICI

Échéance : 2025

Objectif 2.7 : Évaluer la faisabilité de mise en œuvre d'un pass mobilité durable pour les déplacements domicile-travail

Le pass mobilité durable permet de promouvoir les mobilités douces, et de renforcer la visibilité des aides existantes pour la mobilité à Sciences Po (remboursement des transports en commun ou des services de location de vélo, forfait mobilité durable...).

Pilotage : DRH / DE (RSE) // Équipe projet : DSMG

Échéance : 2025

Coût financier estimé : 30k€ / an

Objectif 2.8 : Sensibiliser les étudiants aux mobilités douces pour les déplacements liés à leur scolarité

Bien que les déplacements étudiants ne soient pas concernés par les objectifs de réduction

institutionnels, Sciences Po souhaite sensibiliser les étudiants aux mobilités douces (partage d'expériences, mise en avant des dispositifs d'aides existants...).

Pilotage : DAI / DE (RSE)

Échéance : 2025

Actions 2035 complémentaires :

Action 1 : Réduire de 45% les déplacements professionnels (hors Menton) grâce au quota carbone

Pilotage : DE (RSE) / DSMG

Échéance : 2035

Gain carbone estimé : 460tCO₂

Action 2 : Réduire de 75% les vols vers Menton

Pilotage : DFR / Collège universitaire

Gain carbone : 130tCO₂

Échéance : 2035

A ce stade, le gain carbone estimé lié à la mise en place de ces actions d'ici 2035 est de 590tCO₂, soit **47% de réduction** par rapport aux 1255tCO₂ émises en 2019. Au-delà des mesures concrètes à mettre en place au sein de l'institution, Sciences Po participera au débat public sur la conciliation entre expérience internationale dans l'ESR et crise climatique (cf objectif 9.4).

AXE 3 : NUMÉRIQUE

Les émissions de gaz à effet de serre liées aux activités numériques représentent une part non négligeable de notre bilan carbone, et surtout croissante : la quantité de données stockées par Sciences Po a par exemple doublé entre 2020 et 2022. L'objectif est de réduire les émissions du numérique de 30% d'ici à 2027, et de 60% d'ici à 2035. Pour y parvenir, les efforts sont à concentrer sur le volet équipement, dont l'impact carbone est de loin le plus élevé (impact réparti entre la fabrication des équipements (45%), leur utilisation (20%), l'utilisation des data centers (20%) et l'utilisation des réseaux (15%) - cf. source : "[Déployer la sobriété numérique](#)" The Shift Project, 2020). En ce sens, la durée de vie des équipements informatiques de Sciences Po a déjà été allongée de 4 à 6 ans depuis 2013 pour les postes des personnels et 2016 pour les salles de cours, ce qui représente un gain carbone de près de 50tCO₂ / an.



Objectifs 2027 :

Objectif 3.1 : Préciser la mesure et suivre l'impact carbone

Pilotage : DE (RSE) / DSI // Équipe projet : ICI, DSMG

Échéance : S2 2024

Objectif 3.2 : Définir une politique d'achats et d'attribution des équipements informatiques, audiovisuels et de téléphonie mobile visant à limiter le nombre d'équipements

Afin de limiter le nombre d'équipements (écrans d'ordinateurs, écrans salle de réunion, téléphone portable professionnel...), des règles encadrant leur achat ou location et leur attribution doivent être définies. Le processus de renouvellement des équipements est à formaliser (quand les équipements peuvent-ils être renouvelés ? que se passe-t-il en cas de changement de direction ? comment remplacer un seul équipement (ordinateur portable par exemple) sans remplacer l'ensemble du poste de travail (écran, clavier, souris) ?...).

Pilotage : DSI / ICI / DSMG // Équipe projet : DE (RSE)

Échéance : 2025

Objectif 3.3 : Renouveler les marchés d'équipements informatiques et audiovisuels en intégrant des critères environnementaux renforcés

Les critères environnementaux prendront notamment en compte les aspects suivants : matériel reconditionné quand pertinent, indice de réparabilité, périmètre et durée des garanties, possibilités de location etc... Il faut savoir que dès à présent, tant l'AMUE que les constructeurs valorisent ces aspects lors des appels d'offres. Cette tendance pourra donc aller en se renforçant.

Pilotage : DSI / ICI // Équipe projet : DE (RSE), DAJAM

Échéance : 2025

Objectif 3.4 : Recourir à 100% de téléphones portables reconditionnés lors du renouvellement des équipements

Les téléphones portables reconditionnés sont déjà proposés sans être obligatoires. L'objectif est de proposer par défaut des appareils reconditionnés uniquement, sauf en cas d'éventuelle rupture de stock de la part du fournisseur.

Pilotage : DSMG
Échéance : S2 2024

Objectif 3.5 : Diminuer le stockage des données sur le cloud et le maintenir sous la limite des 500To

La quantité de données stockées sur le cloud Google en janvier 2023 était de 600To, soit un quasiment doublement comparé aux 330 To stockés en 2020. La limitation du stockage individuel, des opérations de suppression des données, ainsi que l'envoi raisonné de mails contribueront à l'atteinte de cet objectif. En parallèle, nous mesurerons les données stockées sur les autres applications (Banner, SI-CF, Amon...) pour compléter le bilan carbone du numérique, et entreprendre les actions de réduction nécessaires.

Pilotage : DSI
Échéance : 2027

Objectif 3.6 : Sensibiliser les communautés Sciences Po à la sobriété numérique

Dans la continuité des actions déjà entreprises (partage d'un programme de remise en forme numérique notamment), les communautés Sciences Po doivent être informées des impacts environnementaux des activités numériques, et sensibilisées aux bonnes pratiques à adopter. Pour cela, un guide utilisateur sera mis en ligne, et des événements collectifs de type "digital cleanup day" pourront être organisés.

Pilotage : DE (RSE) / DSI / ICI
Échéance : 2024-2027

Objectif 3.7 : Créer un groupe de travail numérique responsable au sein de la DSI

L'objectif du groupe de travail sera de suivre les objectifs de l'axe numérique de ce plan d'action, d'assurer leur mise en œuvre par les différents services de la DSI, et de faire le lien avec la mission transition écologique.

Pilotage : DSI
Échéance : 2024

Objectif 3.8 : Étudier l'impact environnemental de l'intelligence artificielle

Les impacts environnementaux de l'intelligence artificielle sont relativement peu connus à ce stade, notamment en raison d'un manque de données disponibles. Compte tenu de son utilisation croissante, y compris dans l'enseignement supérieur, il convient d'approfondir la mesure de son impact.

Pilotage : ICI / DE (RSE) // Équipe projet : DSI
Échéance : 2027

Objectif 3.9 : Développer une communication digitale éco-responsable

Pilotage : DCOM
Échéance : 2027

Pistes à étudier pour 2035 :

Piste 1 : Etudier les possibilités de mise en oeuvre du "Bring your own device" (BYOD) et / ou du "Corporate owned, personally enabled" (COPE)

Ces pratiques mises en oeuvre dans certaines entreprises permettent aux salariés d'utiliser leurs équipements informatiques personnels dans un contexte professionnel (BYOD), ou d'utiliser leurs équipements informatiques professionnels dans un contexte personnel (COPE). Avant d'envisager cette pratique à Sciences Po, il conviendra notamment d'étudier les enjeux de cybersécurité et de gestion des données.

Pilotage : DSI // Échéance : 2035

Piste 2 : Étudier les améliorations possibles dans le domaine de l'éco-conception et former les équipes de la DSI

Pilotage : DSI // Échéance : 2035

Piste 3 : Optimiser les modalités environnementales de stockage des données de Sciences Po (stockages internes et auprès des prestataires externes)

Pilotage : DSI // Échéance : 2035

L'impact carbone de l'ensemble de ces mesures est difficilement quantifiable à ce stade. Les efforts viseront à atteindre une réduction de l'impact carbone du numérique de 30% à horizon 2027 et de 60% à horizon 2035, et pourront être ajustés si besoin.

AXE 4 : ACHATS



D'après la méthodologie Bilan Carbone, à chaque fois que nous dépensons auprès d'un fournisseur pour l'achat d'un bien ou d'un service, une part des émissions dont notre fournisseur est responsable pour créer ce bien ou ce service est rattachée à notre bilan carbone. L'impact carbone des achats est donc conséquent, et nous souhaitons le réduire de 30% à horizon 2027 et 60% à horizon 2035.

Objectifs 2027 :

Objectif 4.1 : Réaliser un schéma de promotion des achats publics socialement et économiquement responsables (SPASER)

Le SPASER va définir les objectifs de politique achat de Sciences Po pour les prochaines années, à la fois sur l'axe environnemental, mais aussi social et économique.

Pilotage : DAJAM // Équipe projet : DE (RSE)

Échéance : S1 2024

Objectif 4.2 : Augmenter le poids des critères environnementaux dans les appels d'offres

Un pourcentage minimum attribué aux critères environnementaux sera à définir dans le cadre de la rédaction du SPASER.

Pilotage : DAJAM // Équipe projet : DE (RSE)

Échéance : S2 2024

Objectif 4.3 : Inclure des considérations environnementales dans tous les marchés

Aujourd'hui, des considérations environnementales (critères et / ou clauses) sont intégrées dans la plupart des marchés pour lesquels les enjeux environnementaux sont importants (collecte des déchets ou traiteur par exemple). En raison de contraintes opérationnelles ou de l'immaturité de certains marchés fournisseurs, la thématique environnementale n'a pas toujours pu être prise en compte. A terme, nous souhaitons que cela concerne tous les marchés, y compris ceux présentant des enjeux environnementaux moins évidents (prestations intellectuelles par exemple).

Pilotage : DAJAM // Équipe projet : DE (RSE)

Échéance : 2027

Objectif 4.4 : Améliorer le suivi du respect des engagements environnementaux des prestataires et accompagner la mise en place de plans de progrès

La méthode d'analyse et de suivi des engagements est à définir lors de la passation des marchés.

Pilotage : DAJAM // Équipe projet : DE (RSE), services prescripteurs

Échéance : 2027

Objectif 4.5 : Obtenir le bilan carbone de la majorité des 20 premiers fournisseurs, et leur demander de définir un plan de réduction compatible avec les accords de Paris

Les 20 fournisseurs auprès desquels Sciences Po réalise les dépenses les plus importantes ont un impact significatif dans le bilan carbone de nos achats. Obtenir leur bilan carbone permettra d'affiner le nôtre, en intégrant leur intensité carbone économique. Les inciter à définir un plan de réduction compatible avec les accords de Paris permettra de diminuer de manière durable cette intensité carbone, et donc notre bilan carbone.

Pilotage : DAJAM // Équipe projet : DE (RSE)
Échéance : 2027

Pistes à étudier pour 2035 :

Piste 1 : Obtenir le bilan carbone de tous les fournisseurs, ainsi que leur trajectoire de décarbonation

Pilotage : DAJAM // Équipe projet : DE (RSE)
Échéance : 2035

Piste 2 : Demander des plans de progrès chiffrés alignés avec les accords de Paris, avec des pénalités

Pilotage : DAJAM // Équipe projet : DE (RSE)
Échéance : 2035

Piste 3 : Prendre en compte le prix du carbone dans les appels d'offres

Pilotage : DAJAM // Équipe projet : DE (RSE)
Échéance : 2035

L'impact carbone de l'ensemble de ces mesures est difficilement quantifiable à ce stade et dépendant des actions entreprises par nos fournisseurs. Les efforts viseront à atteindre une réduction de l'impact carbone des achats de 30% à horizon 2027 et de 60% à horizon 2035, et pourront être ajustés si besoin.

AXE 5 : ALIMENTATION

Les denrées alimentaires consommées à Sciences Po dans les cafétérias, les distributeurs automatiques ou à travers le marché traiteur ont un impact carbone non négligeable. Il est à noter que la composition des repas consommés est de loin l'aspect le plus impactant d'un point de vue carbone, bien avant le transport des aliments ou leur emballage par exemple. L'impact carbone moyen d'un repas est de 7kgCO₂ s'il est composé de viande rouge, 1.6kg pour de la viande blanche et 0.5kg pour un plat végétarien (source : [ADEME](#)). Les actions proposées dans notre stratégie climat prennent donc en compte cet aspect.



Objectifs 2027 :

Objectif 5.1 : Sensibiliser les communautés Sciences Po à l'impact carbone et environnemental de l'alimentation

Pilotage : DE (RSE) // Équipe projet : DSMG, Associations étudiantes

Échéance : 2024-2027

Objectif 5.2 : Poursuivre les travaux avec le CROUS pour diminuer l'impact des cafétérias

Un groupe de travail incluant l'association étudiante Sciences Po Environnement a été lancé pour dialoguer avec le CROUS et proposer des actions visant à améliorer l'impact environnemental des cafétérias (augmentation des options végétariennes, remplacement de la bouteille d'eau du menu étudiant par un fruit ou un yaourt par exemple). La suite de ces travaux portera notamment sur l'augmentation de produits locaux, durables, la réduction des emballages, l'instauration d'une journée végétarienne, ou encore la suppression de la viande rouge.

Pilotage : DE (RSE) / DSMG // Équipe projet : Associations étudiantes

Échéance : 2024-2027

Objectif 5.3 : Poursuivre l'amélioration de la qualité des produits des distributeurs automatiques, en lien avec les associations étudiantes

L'association étudiante Sciences Po Environnement a été impliquée lors du renouvellement du marché des distributeurs automatiques à Paris. Grâce à un sondage lancé auprès des communautés étudiantes, un certain nombre de critères environnementaux ont ainsi pu être pris en compte (lait végétal par exemple). La collaboration est à poursuivre, notamment pour évaluer la satisfaction vis à vis des produits proposés, et envisager leur évolution.

Pilotage : DE (RSE) / DSMG // Équipe projet : Associations étudiantes

Échéance : 2024-2027

Objectif 5.4 : Installer un frigo connecté 0 déchet proposant 50% de plats végétariens

Un frigo connecté sera installé sur le campus parisien en 2024, au 30 rue Saint-Guillaume. Les plats proposés seront 50% végétariens, et les contenants en verre seront récupérés pour réutilisation.

Pilotage : DSMG // Équipe projet : DE (RSE)
Échéance : S1 2024
Coût financier estimé : 10k€ / an

Objectif 5.5 : Assurer la mise en place des nouveaux critères du marché traiteur

Deux exigences environnementales fortes ont été intégrées au nouveau marché traiteur renouvelé en 2023 : la suppression de la viande rouge et un catalogue à 40% végétarien.

Pilotage : DSMG // Équipe projet : DE (RSE)
Échéance : 2024-2027

Objectif 5.6 : Préciser la collecte des données

Une collecte de données plus fines sur le volet alimentation (types de repas consommés au CROUS par exemple, questionnaire sur les habitudes alimentaires...) permettra d'affiner notre bilan carbone.

Pilotage : DE (RSE) // Équipe projet : DSMG
Échéance : 2025

Pistes à étudier pour 2035 :

Piste 1 : Etudier la possibilité d'un catalogue traiteur végétarien

Pilotage : DSMG / DE (RSE) // Équipe projet : DAJAM
Échéance : 2035

Piste 2 : Instaurer deux journées végétariennes dans les cafétérias

A l'instar d'un certain nombre d'écoles publiques (écoles de la ville de Paris ou de Lille par exemple), nous étudierons avec le CROUS la possibilité de mettre en place deux journées végétariennes dans les cafétérias.

Pilotage : DSMG / DE (RSE)
Échéance : 2035

L'impact carbone de l'ensemble de ces mesures est difficilement quantifiable à ce stade. Les efforts viseront à atteindre une réduction de l'impact carbone de l'alimentation de 30% à horizon 2027 et de 60% à horizon 2035, et pourront être ajustés si besoin.

Compte tenu de leur faible enjeu carbone, les axes 6 à 10 ne font pas partie de notre trajectoire net-zéro. Ils n'en restent pas moins des axes de travail majeurs dans le cadre d'une transition écologique ambitieuse. Les actions mentionnées ci-dessous ont pour échéance 2027.

AXE 6 : DÉCHETS

Objectif 6.1 : Réduire la production de déchets liés à nos achats (traiteur, fournitures...)

Pilotage : DE (RSE) // Équipe projet : DSMG, DAJAM, tous les services prescripteurs
Échéance : 2024-2027

Objectif 6.2 : Étudier la possibilité de mise en place d'un îlot de tri sur le campus parisien

Un îlot de tri aurait pour but de collecter au même endroit une grande variété de déchets. Cela permettrait aux communautés Sciences Po d'avoir une meilleure visibilité sur les possibilités de tri et recyclage proposées sur le campus, et faciliterait la collecte. Selon les résultats de cette étude et d'un éventuel test à Paris, la mise en place de ce dispositif dans les campus en région pourra être étudiée.

Pilotage : DSMG // Équipe projet : DE (RSE) / Campus en région
Échéance : 2025

Objectif 6.3 : Calculer et améliorer le taux de réemploi du mobilier

Nous souhaitons travailler avec nos partenaires de récupération des mobiliers usagés afin d'obtenir davantage de données sur les taux de réemploi et de recyclage, et les améliorer.

Pilotage : DSMG // Équipe projet : DE (RSE)
Échéance : S2 2024

Objectif 6.4 : Favoriser le réemploi à travers le don ou prêt d'objets (boîte à livres / dons, objethèque, plateforme de dons...)

Une boîte à livre gérée par l'association Sciences Po Environnement est déjà présente sur le campus parisien. Nous souhaitons poursuivre les initiatives en faveur du réemploi en encourageant par exemple la mise en place d'une objethèque pour le prêt d'objet, ou d'une plateforme ouverte aux communautés Sciences Po permettant le don d'objets.

Pilotage : DE (RSE) // Équipe projet : DSMG, ICI, associations étudiantes
Échéance : 2025

Objectif 6.5 : Assurer une solution de valorisation des biodéchets sur tous les campus

En lien avec la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) imposant la mise en place d'une solution de traitement des biodéchets pour tous à partir de 2024, nous

souhaitons que tous les campus aient une option de collecte de proximité. Sur le campus de Paris, un compost a déjà été mis en place, grâce à l'accompagnement de la mairie de Paris.

Pilotage : DSMG / DE (RSE) // Équipe projet : Campus en région
Échéance : S2 2024

Objectif 6.6 : Réduire les impressions et donc les déchets papier de 15% en réduisant les besoins

Toutes les communautés Sciences Po sont appelées à maîtriser leurs impressions. La dématérialisation des processus métier ou l'utilisation de parapheurs électroniques contribueront également à cet objectif.

Pilotage : DSI // Équipe projet : DE (RSE), toutes les communautés Sciences Po
Échéance : 2027

AXE 7 : BIODIVERSITE ET RESSOURCES EN EAU

Objectif 7.1 : Pérenniser le fonctionnement du potager participatif de Saint Thomas et envisager sa répliation sur les campus en région

Pilotage : DE (RSE) // Équipe projet : campus en région
Échéance : 2025
Coût financier estimé : 12K€ / an à Paris

Objectif 7.2 : Poursuivre les efforts en faveur de la biodiversité sur les campus (hôtels à insectes, végétalisation...)

Des projets tels que la mise en place d'hôtels à insectes seront encouragés. Sciences Po poursuivra également les efforts pour la végétalisation des espaces et une gestion écologique des espaces verts, sans produits phytosanitaires.

Pilotage : DSMG / DE (RSE) // Équipe projet : associations étudiantes, Campus en région
Échéance : 2025

Objectif 7.3 : Définir un plan eau

Nous identifierons les mesures permettant de viser la sobriété dans l'usage des ressources en eau (suivi des consommations en eau, gestion sobre en eau des espaces verts et du potager, étude de la récupération d'eau de pluie pour arrosage des jardins...).

Pilotage : DE (RSE) // Équipe projet : DSMG / DI
Échéance : 2025

AXE 8 : SENSIBILISATION ET FORMATION

Cet axe du plan d'action transition écologique concerne uniquement la formation des salariés de Sciences Po, et la sensibilisation des responsables associatifs étudiants aux impacts des activités d'une association. La prise en compte des enjeux environnementaux dans la formation académique des étudiants se travaille dans le cadre de l'Institut pour les transformations environnementales, avec qui la mission transition écologique collabore régulièrement.

Objectif 8.1 : Former 100% des salariés à la Fresque du climat

Un plan de formation à la Fresque du climat a été validé en 2022 pour sensibiliser tous les personnels aux enjeux climatiques. La première échéance est de toucher 25% des personnels d'ici fin 2023, puis 25% supplémentaires chaque année. La fresque est également un atelier obligatoire pour tous les nouveaux arrivants, au cours de leur première année à Sciences Po.

Pilotage : DE (RSE) // Équipe projet : DRH
Échéance : 2026

Objectif 8.2 : Proposer la possibilité à tous les salariés de suivre des modules de formation complémentaires à la Fresque du climat (ex : atelier 2 tonnes)

Nous souhaitons intégrer de nouvelles formations dans le catalogue de formation, pour donner à chacun la possibilité de se former aux enjeux climatiques et environnementaux, au-delà de la Fresque du climat (par exemple atelier 2 tonnes ou Fresque de la biodiversité, sur le même modèle que la fresque du climat).

Pilotage : DE (RSE) // Équipe projet : DRH
Échéance : S1 2024

Objectif 8.3 : Lancer un cycle de conférences sur les grands enjeux de la transition écologique

Ces conférences seront destinées aux personnels et s'appuieront sur l'expertise de la faculté permanente de Sciences Po.

Pilotage : Institut pour les transformations environnementales (DFR/DEP) / DRIS / DE (RSE)
// Équipe projet : DRH
Échéance : 2024

Objectif 8.4 : Former les directions concernées par la mise en œuvre du plan d'action aux nouveaux enjeux environnementaux

Pilotage : DE (RSE) // Équipe projet : DRH, DSMG, DI, DAJAM, DSI
Échéance : 2027

Objectif 8.5 : Former toutes les associations étudiantes à la réduction de leur empreinte environnementale

Une formation à destination des responsables associatifs a été lancée en 2023 pour les sensibiliser aux enjeux environnementaux liés aux activités d'une association (organisation d'événements, production de goodies...). Facultative à ce stade, l'objectif est de la rendre obligatoire à terme.

Pilotage : DE (DVE et RSE)

Échéance : 2025

AXE 9 : EXEMPLARITÉ

Objectif 9.1 : S'assurer de l'engagement climatique des entreprises partenaires grâce au comité des dons

La charte relative à l'acceptation des financements publics et privés a été mise à jour à l'automne 2023. Il y est mentionné que le Comité des dons examine notamment les questions suivantes : "le partenaire a-t-il adopté un modèle et une stratégie compatibles avec la transition vers une économie durable pour limiter le réchauffement planétaire à 1,5°C, conformément à l'accord de Paris ?" et "le partenaire a-t-il pris des engagements explicites pour contribuer positivement à plusieurs objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU et ne pas porter préjudice aux autres ODD ?".

Pilotage : DSD

Échéance : 2024-2027

Objectif 9.2 : Réaliser un schéma directeur DD&RS, en lien avec les autres services de Sciences Po (discriminations, VSS, handicap..)

Le Plan climat-biodiversité et transition écologique de l'Enseignement supérieur et de la Recherche du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche publié en novembre 2022 demande à toutes les universités de réaliser un schéma directeur «développement durable et responsabilité sociétale» (DD&RS).

Pilotage : DE (RSE)

Échéance : 2025

Objectif 9.3 : Obtenir le label DD&RS

L'objectif du Plan climat-biodiversité et transition écologique de l'Enseignement supérieur et de la Recherche du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche est que 66% des établissements obtiennent le label DD&RS d'ici 2027.

Pilotage : DE (RSE)

Échéance : 2027

Coût financier estimé : 3,4K€

Objectif 9.4 : Partager nos avancées avec les acteurs de l'enseignement supérieur et contribuer aux réflexions sectorielles

Sciences Po va poursuivre et approfondir sa participation aux réseaux nationaux et internationaux dédiés à la transition écologique dans l'enseignement supérieur (par exemple CIRSES, Labos 1point5, GAUC, CIVICA...), ainsi que porter ces sujets au sein de nos réseaux partenariaux habituels (ASPC par exemple).

Pilotage : DE (RSE) // Équipe projet : Institut pour les transformations environnementales, DEP et DAI

Échéance : 2024-2027

AXE 10 : PILOTAGE

Objectif 10.1 : Réaliser un bilan annuel de mise en oeuvre du plan d'action en instances

Pilotage : DE (RSE) // Équipe projet : toutes les directions concernées

Échéance : 2024-2027

Objectif 10.2 : Mettre à jour le bilan carbone a minima tous les 2 ans et ajuster la stratégie climat si nécessaire

La mise à jour régulière de notre bilan carbone nous permettra d'évaluer l'impact des mesures mises en place, et d'identifier les efforts supplémentaires à fournir. Notre trajectoire net-zéro et le plan d'action associé pourront être ajustés si nécessaire.

Pilotage : DE (RSE) // Équipe projet : toutes les directions concernées

Échéance : 2025 et 2027

Coût financier estimé : ~10k€ tous les 2 ans

Objectif 10.3 : Assurer un suivi régulier auprès des communautés Sciences Po

Des points d'étape sur les actions réalisées ou en cours de mise en oeuvre auront lieu régulièrement auprès du réseau des correspondants transition écologique pour les salariés, et du comité consultatif étudiant pour la transition écologique. Les différents canaux de communication interne seront également utilisés (newsletter salariés, enseignants)

Pilotage : DE (RSE)

Échéance : 2024-2027

Objectif 10.4 : Créer un comité de pilotage transition écologique regroupant les directions les plus concernées

Les directions directement concernées par la mise en œuvre de la stratégie climat seront invitées à participer à un comité de pilotage afin de faire le point sur l'atteinte des objectifs. La fréquence et la liste des participants est à définir.

Pilotage : DE (RSE) // Équipe projet : toutes les directions concernées
Échéance : S2 2024

Objectif 10.5 : Évaluer la perspective d'un renforcement de la mission transition écologique par un recrutement en CDD, en remplacement des recrutements en stage

La personne recrutée aura notamment pour mission la coordination de la mise en œuvre du plan d'action transition écologique dans les campus en région.

Pilotage : DE (RSE)
Échéance : 2025

CONCLUSION

Comme nous nous y engageons dans l'axe 10, ce plan d'action 2024-2027 fera l'objet d'un **suivi régulier et en toute transparence auprès des différentes communautés de Sciences Po**. La création d'un comité de pilotage permettra d'évaluer nos avancées dans chaque domaine d'action, et de préparer le bilan annuel qui sera présenté aux instances. Notre trajectoire et plan d'action pourront éventuellement faire l'objet de révisions et d'ajustements, en fonction des résultats atteints, mais aussi de l'évolution de notre activité et de nos contraintes.

Une des conditions de réussite du volet énergétique de notre plan d'action réside dans l'obtention des ressources financières nécessaires à la réalisation des travaux de rénovation énergétique. Des demandes de subventions seront effectuées, en lien avec le Secrétariat Général. En dehors de l'axe énergétique, le coût financier estimé de mise en œuvre du plan d'action est relativement faible. **La sobriété mise en avant est même plutôt vecteur d'économies** (réduction des consommations en énergie et en eau, réduction des achats - informatiques et audiovisuels notamment, réduction des quantités de données stockées, diminution des déplacements, alimentation végétarienne etc.).

La véritable clé du succès est l'implication de toutes et tous dans la transition bas carbone de Sciences Po. Au-delà des actions spécifiques à mettre en place par les directions directement concernées (Direction de l'Immobilier ou Direction des Services et Moyens Généraux par exemple), toutes les communautés de Sciences Po sont appelées à adopter des pratiques permettant de respecter la trajectoire des accords de Paris. Cela concerne par exemple l'application des gestes du plan de sobriété énergétique, une pratique raisonnée des déplacements ou des achats, la limitation du gaspillage etc.

Enfin, une transition d'une telle ampleur ne s'entreprind pas seuls. Il est essentiel pour nous de **collaborer avec les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche en France et à l'international** pour nous inspirer des bonnes pratiques, partager notre retour d'expérience et contribuer au débat public sur le rôle des universités dans la crise climatique.